

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 3 SEPTEMBRE 2014

DECISION

Numéro 14 – 05 – 037

Décision 4 : La résiliation du marché de réparation de la carrosserie des véhicules du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire – lot n°2 Centre d'incendie et de secours de Roanne.

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 22 juillet 2014, s'est réuni le 3 septembre 2014 à partir de 9 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Étaient présents : Messieurs André Cellier (Vice-président) ; Georges Dru (Vice-président) ; Claude Giraud (Vice-président) ; Claude Liogier (5^{ème} membre du bureau) ; Bernard Philibert (Président).

Exposé du rapport effectué par le Président :

Par courrier en date du 19 mars 2014, la Carrosserie MIGNARD, cotraitant de la société EDRA et titulaire du marché de réparation de la carrosserie des véhicules du SDIS 42 – lot n°2 Centre d'incendie et de secours (CIS) de Roanne, a informé le SDIS de son départ du réseau en juin 2014.

Ne s'agissant pas d'une défaillance du fait d'une liquidation judiciaire ou d'une impossibilité d'exécuter ses obligations contractuelles pour une cause extérieure, cette modification de la composition du groupement solidaire implique la résiliation du marché.

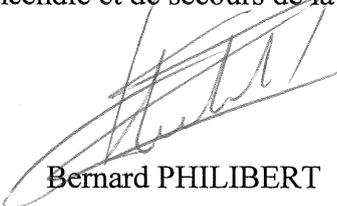
**Vu le rapport présenté par le Président,
le bureau prend la décision suivante :**

Article unique :

Le bureau du conseil d'administration procède à la résiliation du lot n° 2 « *centre d'incendie et de secours de Roanne* » du marché actuel relatif à la réparation de la carrosserie des véhicules du SDIS.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental
d'incendie et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT